

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 janvier 2018

Dates de convocation : le 9 janvier 2018

Nombre de membres En exercice : **21** / Présents : **13** / Votants : **15**

Le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni, lundi 15 janvier 2018 à 18h, en session ordinaire, en la salle de réunion du Centre De Gestion, sous la présidence de M. Robert DEMUTH.

Présents (13) : Robert DEMUTH, Yves VOLA, Romuald ROICOMTE, Jean-Claude TOURNIER, Pierre CARLES, Hervé FRACHISSE, Stéphane GUYOD, Guy MOUILLESEUX, Christine BAINIER, Marcel GRAPIN, Bernard TENAILLON, Jean-Pierre MARCHAND, Sébastien VIVOT.

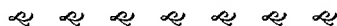
Absents ou excusés (6) : Pierre OSER, Daniel FEURTEY, Lydie BAUMGARTNER, Éric KOEBERLÉ, Jacques COLIN, Christophe GRUDLER.

Absent ayant donné pouvoir à Sébastien VIVOT (1) : Marie-France CEFIS.

Absent ayant donné pouvoir à Robert DEMUTH (1) : Patrick MIESCH

Assistait : Dimitri RHODES (Directeur du Centre De Gestion)

Excusée : Annie BRUNOL (Payeur Départemental).



Délibération n°2018-01

DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Président présente aux membres du Conseil d'Administration une décision modificative n°3 du budget 2017 tendant à procéder à un virement de crédit en les chapitres 65 et 012.

Le Président précise que cette délibération est due à un dépassement en fin de cycle budgétaire du chapitre 012, de 40 000 euros.

Ce dépassement totalement imprévu a entraîné naturellement la réunion en urgence du Conseil d'Administration de façon à assurer les charges de personnels essentiellement générées par le service de remplacement.

Le virement de crédit proposé n'affecte pas la masse totale des crédits budgétaires 2017 : il la répartit simplement de façon différente entre deux chapitres.

Ainsi, il est proposé d'affecter :

- 1) 40 000 euros provenant de l'article 6561 « Remboursement d'activités syndicales » du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » (92 000 euros de dotations en 2017 ; reste après virement 4 520,35 euros après affectation des dépenses 2017 de 47 479,65 euros)
- 2) A l'article 6453 « Cotisations caisse de retraite » du chapitre 012 « Charges de personnel »

Les 40 000 euros sont en effet essentiellement requis par des validations de service CNRACL sur le service de remplacement.

Le Président appelle les membres du Conseil d'Administration à se prononcer sur le projet de décision modificative du budget primitif 2017 tel qu'il vient d'être présenté.

A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident d'autoriser le virement de 40 000 euros provenant de l'article 6561 « Remboursement d'activités syndicales » du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » (92 000 euros de dotations en 2017 ; reste après virement 4 520,35 euros après affectation des dépenses 2017 de 47 479,65 euros). A l'article 6453 « Cotisations caisse de retraite » du chapitre 012 « Charges de personnel ».

CESSION DES VEHICULES UTILISÉS PAR LE SERVICE GARDES NATURE

Le Président présente aux membres du Conseil d'Administration un rapport tendant à procéder à la cession des véhicules utilisés par les Gardes Nature à Grand Belfort Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Président précise que cette cession ne peut intervenir toutefois sans une sortie préalable de l'inventaire des biens du Centre de Gestion et accord sur la valeur de vente entre les deux personnes morales de droit public.

Après discussion avec les services concernés de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, les véhicules suivants sont concernés aux prix affichés ci-dessous :

Véhicules	Valeur de cession
L200 DK-877-RL	10 512,32 €
L200 DP-274-LV	11 674,00 €
Kangoo CQ-146-WL	1 000,00 €
Remorque LIDER 6352HF90	500,00 €
Van IFOR Williams DJ-764-PX	2 500,00 €
	26 186,32 €

Le Président précise que les valeurs financières proposées constituent un compromis judicieux qu'il recommande au Conseil d'Administration d'approuver.

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de l'autoriser à :

- Sortir de l'inventaire les cinq véhicules utilisés par les Gardes Nature
- Procéder à leur cession à Grand Belfort Communauté d'Agglomération aux prix spécifiés dans le tableau ci-dessus.

A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident :

- **D'autoriser la cession des véhicules utilisés par les Gardes Natures à Grand Belfort Communauté d'Agglomération pour la somme de 26 186,32 €**
- **D'autoriser le président à :**
 - **Sortir de l'inventaire les cinq véhicules utilisés par les Gardes Nature**
 - **Signer tous les documents afférents à la cession.**

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le Président présente au Conseil d'Administration un rapport présentant les conditions 2018 de renouvellement de la ligne de trésorerie du Centre de Gestion.

Il rappelle que, lors du dernier Conseil d'Administration, les informations relatives aux conditions financières pour 2018 n'avaient pas été encore communiquées. Il rappelle que l'actuel contrat avec la Banque Populaire se termine le 31 janvier 2018.

	Offre Banque Populaire 2017	Offre Banque Populaire 2018
Montant maximum	700 000 €	800 000 €
Conditions financières	Taux de 1,3130 % Euribor : 0,3130 % + marge de 1%	Taux de 1,3290 % Euribor : 0,3290 % + marge de 1%
Frais d'ouverture de la ligne	0,20 % du nominal de la ligne avec un minimum de 100 euros payable en une fois à l'ouverture de la ligne	0,20 % du nominal de la ligne, avec un minimum de perception de 100 euros payable en une seule fois à la mise en place
Paiement des intérêts	Trimestre	Trimestre

Le Président invite le Conseil d'Administration à se prononcer sur ce renouvellement et à l'autoriser à signer le contrat y afférent.

A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident d'autoriser le Président à signer le contrat de renouvellement de la ligne de trésorerie dans les conditions présentées ci-dessus.

~ ~ ~ ~ ~

Belfort, le 16 janvier 2018

Pour extrait conforme,

Le Président,

Robert DEMUTTE

